COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DE SULENS
N°004-2023

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande, en date du 28 mars 2023, de M Jean-Louis MERLE, président de l'Ecurie Automobile de la Motte domiciliée 169, rue Asghil Favre 74210 FAVERGES-SEYTHENEX sollicitant l'autorisation de passage de l'Epreuve Spéciale n°1 dite « Plan Bois » pour 100 véhicules le samedi 1er avril 2023 sur la commune des Clefs entre 13h45 et 19h00 dans le cadre du 37ème Rallye Régional du Pays de Faverges et du 16ème Rallye Régional Mont-Blanc Historique ;

Vu l'avis favorable du Maire en date du 23 septembre 2022 ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

Arrête :

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite le samedi 1er avril 2023 entre 13h45 et 19h00, Route de Sulens en raison du passage de l'Epreuve Spéciale n°1 dite « Plan Bois » (100 véhicules) organisée par l'association Ecurie Automobile de la Motte. Cf. plan ci-joint.

Article 2 : L'association Ecurie Automobile de la Motte est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

Article 3 : La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin de l'Epreuve automobile, par enlèvement de la signalisation provisoire.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Les Clefs.

Article 6 : M. Le Maire,
Les Services Municipaux,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,
L'association Ecurie Automobile de la Motte,
L'association est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Clefs, le 28 mars 2023

Le Maire,
Sébastien BRIAND

MAIRIE DE LES CLEFS (Haute-Savoie)